Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20220328-DM20220324_13-DE Date de télétransmission : 28/03/2022 Date de réception préfecture : 28/03/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Monsieur Jean-Philippe MOREL Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Christine MARTIN Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUET

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Patrick AUDARD

Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Hana WALIDI-ALAOUI Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents:

Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Céline RABUT Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE

Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

DM20220324_13 N°13 - 1/2

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Personnel – recrutement par contrat du Responsable du pôle Éditions à la Direction de la Communication

Le poste de Responsable du Pôle Éditions à la Direction de la Communication est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Au sein de la Direction de la Communication, la personne recrutée contribuera au développement de la communication et de la notoriété de Dijon métropole et de la Ville de Dijon, des politiques publiques et du projet de territoire.

Elle participera à l'élaboration des plans de communication et mettra en place les actions permettant d'atteindre les objectifs visés.

Elle animera une équipe d'une dizaine de personnes en charge des publications papier et numériques de la Métropole et de la Ville dont elle assurera la coordination éditoriale et opérationnelle.

Elle assurera le pilotage, le suivi et l'évaluation des dossiers de communication dont elle aura la charge.

En lien avec le rédacteur en chef des magazines, elle supervisera la production des supports magazines de la Ville et de la Métropole, ainsi que des sites Internet et des réseaux sociaux.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente. La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

Il est donc proposé d'autoriser le recrutement sur ce poste par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide:

- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager, un·e responsable du Pôle Éditions à la Direction de la Communication, par un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- de fixer la rémunération conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- de dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN POUR: 83 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(S)

DM20220324_13 N°13 - 2/2